

2ème ANNEE DE LICENCE AES

Groupe Cours n° 1

Matière : Droit des obligations

Responsable de la matière : Mme Malbosco-Cantegril

Durée 1h30

Aucun document n'est autorisé

Cas pratique n°1 (16 points)

Nouvellement remarié avec Solange, déjà mère de deux garçons qu'il a accueillis chez lui, M. Guy BOL a décidé d'aménager les combles de sa maison. A cette occasion, il a entrepris de faire le tri de ce qu'il avait amassé dans son grenier. Parmi ses nombreuses trouvailles, il a ainsi récupéré un sac de golf garni d'un jeu de clubs, offert par sa première femme, et qui est tout neuf, M. BOL n'ayant jamais adhéré à ce sport. Il a également retrouvé une malle ayant appartenu à son regretté oncle Oscar, remplie de disques vinyles, dont l'œuvre musicale intégrale de Dalida, idole de son parent. Il décide de vendre le premier sur le bon coin au prix de 700 € et rédige une annonce qui paraît aussitôt en ligne, soit le 25 avril 2017. Concernant les disques, il adresse le même jour un courrier à Mlle Francisca BREL, animatrice de soirées, qu'il a rencontrée deux ans plus tôt au mariage de son cousin et dont il se souvient qu'elle était elle-même une admiratrice inconditionnelle de Dalida. Il lui propose d'acquérir le tout pour la somme raisonnable de 450 € et précise néanmoins qu'à défaut de réponse de sa part avant deux mois, il disposera des disques à sa convenance.

- Dès le 3 mai, il reçoit un mail de M. Jacques HOUZY, lui faisant part de son grand intérêt pour le matériel de golf qu'il souhaite acquérir aux conditions fixées par M.BOL. Rendez-vous est pris pour le week-end suivant en vue de procéder à la remise du bien et au paiement en liquide. Or, la veille du rendez-vous, M.BOL informe M.HOUZY qu'il n'entend pas donner suite à la vente car son beau-fils a manifesté le désir de commencer le golf et il a accepté de lui réserver l'intégralité de son matériel. M. HOUZY est furieux : il estime que ce comportement est incorrect et que, juridiquement, cette volte-face ne change rien au fait que la vente est conclue. Qu'en pensez-vous ? (8 points)
- Le 19 juin, Mlle BREL se présente au domicile de M. et Mme BOL pour l'achat des disques vinyles. Elle explique avoir fait le déplacement de 700 kms pour l'occasion et montre la lettre de M.BOL. Elle ajoute avoir prévenu celui-ci qu'elle viendrait ce jour de façon à examiner l'état des albums avant de s'engager. C'est alors que Mme BOL l'interrompt pour lui dire que l'offre ne tient plus car son mari est décédé une semaine auparavant. Qu'en est-il d'un point de vue juridique ? (8 points)

Cas pratique n°2 (4 points)

Mme Annie CROCHE a consenti à vendre son appartement à M. Laurent BARRE pour un montant déclaré de 360.000 €. Toutefois, les parties ont convenu que M.BARRE verserait, sous 15 jours après la signature de l'acte authentique, un supplément de 40.000 €. Or, le délai a expiré sans que M.BARRE ait payé ce complément. Se peut-il que Mme CROCHE ne puisse pas récupérer le solde de ce qui lui est dû ? Justifiez votre réponse (5 lignes maximum)